

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 janvier 2012 à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RÉFLEXION

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse informe les personnes présentes à la séance de l'ajout du point n° 35 : « Contrat de maintenance des logiciels de la bibliothèque – Adjudication : MONDO IN ».

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

Aucune question.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le greffier, Me Marc Giard, fait **dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires** des membres du conseil, soit de monsieur le maire Martin Damphousse, mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2012-001 Approbation procès-verbal, séance générale du 5 décembre 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 5 décembre 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

**2012-002 Approbation procès-verbal, séance spéciale budget et PTI
12 décembre 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale sur le budget et le programme triennal d'immobilisations tenue le 12 décembre 2011 soit approuvé tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2012-003 Approbation procès-verbal, séance spéciale 12 décembre 2011

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 12 décembre 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2012-004 Approbation procès-verbal, séance spéciale 19 décembre 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 19 décembre 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2012-005 Approbation des comptes, décembre 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de décembre 2011 :

Fonds d'administration :	2 061 650,55 \$
<i>(chèques 212 à 494 et paiements électroniques)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	3 612 571,97 \$
<i>(chèques 6 à 42)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2249

Adoptée.

RÈGLEMENTS ET DÉROGATIONS MINEURES

A-2012-01 Avis de motion - Règlement 534-33 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de délimiter les interdictions de stationnement sur la rue Vincent

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-33 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de délimiter les interdictions de stationnement sur la rue Vincent.

A-2012-02 Avis de motion – Règlement 693-2 modifiant le règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varenes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin de modifier la description des honoraires et indemnités autorisés et modifier les compensations locales

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 693-2 modifiant le règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varenes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin de modifier la description des honoraires et indemnités autorisés et modifier les compensations locales.

A-2012-03 Avis de motion – Règlement 711-3 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin de modifier les conditions d'émission des permis de construction

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 711-3 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin de modifier les conditions d'émission des permis de construction.

2012-006 Adoption – Projet de règlement 711-3 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin de modifier les conditions d'émission des permis de construction

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varenes adopte le projet de règlement 711-3 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin de modifier les conditions d'émission des permis de construction.

Adoptée.

A-2012-04 Avis de motion – Règlement 777 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2012

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 777 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2012.

A-2012-05 Avis de motion – Règlement 778 décrétant des travaux de réfection à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 778 décrétant des travaux de réfection à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

2012-007 Adoption – Règlement 706-4 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre d'application du programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur de la route Marie-Victorin et des rues de l'Aqueduc et du Saint-Laurent

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 706-4 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin d'agrandir le périmètre d'application du programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur de la route Marie-Victorin et des rues de l'Aqueduc et du Saint-Laurent.

Adoptée.

2012-008 Adoption – Règlement 707-26 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- autoriser la sous-classe d'usages « P1-04 Service municipal ou gouvernemental » dans les zones C-601, C-602, C-603, C-604 et C-605;
- autoriser l'usage « vente au détail de portes , fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bains », selon certaines conditions, dans les zones H-642, C-476, C-475, C-628, C-612, C-605, C-604, C-603, C-602, C-601, C-455, C-480, C-411, C-575, C-516, C-527, C-540, C-502, C-564

Attendu qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-26 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- autoriser la sous-classe d'usages « P1-04 Service municipal ou gouvernemental » dans les zones C-601, C-602, C-603, C-604 et C-605;
- autoriser l'usage « vente au détail de portes , fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bains », selon certaines conditions, dans les zones H-642, C-476, C-475, C-628, C-612, C-605, C-604, C-603, C-602, C-601, C-455, C-480, C-411, C-575, C-516, C-527, C-540, C-502, C-564.

Adoptée.

2012-009 Adoption – Règlement 707-27 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales dans la zone H-405

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-27 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales dans la zone H-405.

Adoptée.

2012-010 Adoption – Règlement 756-1 afin d'ajuster le montant d'allocation de transition

ATTENDU que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers pour les services qu'ils rendent à la municipalité et une allocation de dépenses pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction;

ATTENDU QUE l'article 31 de cette loi prévoit que le conseil municipal peut, par règlement, prévoir qu'une allocation de transition soit versée à toute personne qui cesse d'être membre du conseil après l'avoir été pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat;

ATTENDU QUE le règlement 756, adopté lors de la séance générale du 7 février 2011, prévoit le versement d'une telle allocation;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 13 de l'Assemblée nationale, sanctionné le 13 juin 2011, vient modifier l'alinéa 3 de l'article 31 de la loi afin d'augmenter le montant maximal de l'allocation de transition pouvant être versé à une personne au terme de son mandat comme membre du conseil d'une municipalité;

ATTENDU QUE le calcul du montant de l'allocation de transition n'est plus basé sur la rémunération bimestrielle, mais bien sur la rémunération trimestrielle;

ATTENDU QUE l'article 5.6 du *Code d'éthique des élus de la Ville de Varennes* prévoit que dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son mandat, il sera interdit à un membre d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du conseil de la Ville;

ATTENDU QUE la présente modification a pour effet de faire passer la période d'allocation de transition de huit (8) à douze (12) mois;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC Marguerite-d'Youville conviennent d'apporter cette modification;

ATTENDU QUE l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le projet de règlement doit être présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été donné et le projet a été présenté par le même membre du conseil lors de la séance générale du 5 décembre 2011;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi exige que l'adoption du règlement soit précédée d'un avis public au moins 21 jours avant son adoption et contenant un résumé du projet de règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais légaux, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 756-1 sur la rémunération des membres du conseil municipal afin d'ajuster le montant de l'allocation de transition et d'y apporter certaines précisions.

Adoptée.

2012-011 Application du règlement 769 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet

CONSIDÉRANT que l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ou le rendre conforme à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il est interdit d'installer un système de traitement tertiaire des eaux usées avec désinfection ou un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet, à moins que la municipalité où se situe l'équipement en assure l'entretien;

CONSIDÉRANT l'adoption, le 5 décembre 2011, du règlement numéro 769 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'à compter de l'adoption de la présente résolution, la Ville de Varennes effectuera l'entretien des dispositifs de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet qui sont visés par le règlement numéro 769 et qui sont installés sur son territoire;

Que les employés du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement suivants soient nommés fonctionnaires désignés pour l'application du règlement 769 :

- Judith Bonvouloir
- Francis Côté
- Jacques Gagnon
- Karine Lapointe
- Denis Marchand
- France Petit
- Mathieu Vallée.

Adoptée.

2012-012 Règlement 770 « Programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes » - Application pour l'année 2012

Considérant l'adoption, le 5 décembre 2011, du règlement numéro 770 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la Ville de Varennes;

Considérant qu'en vertu de ce règlement, le conseil municipal doit adopter une résolution pour fixer la période durant laquelle le propriétaire d'un immeuble compris dans le territoire d'application visé par le règlement peut soumettre une demande d'aide financière;

Considérant que le conseil municipal doit définir l'enveloppe budgétaire disponible pour les différentes phases du programme d'aide;

Considérant que des employés doivent être désignés pour l'application du règlement 770;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, monsieur Denis Marchand, et la conseillère en urbanisme, madame Judith Bonvouloir, soient nommés fonctionnaires désignés pour l'application du règlement 770;

Qu'un montant de 120 000 \$, pris à même le Fonds d'opération soit alloué pour la première phase du programme d'aide et que la période de réception des demandes pour cette phase du programme soit échelonnée du 16 janvier 2012, à compter de 8 h 00, jusqu'au 27 avril 2012, 16 h 30.

Adoptée.

**2012-013 Règlement numéro 766
Emprunt temporaire, Banque Nationale Groupe financier**

Considérant que le règlement 766 décrétant l'achat de nouveaux logiciels financiers et divers équipements informatiques et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 520 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 décembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 520 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après. Aucune question.

**2012-014 Dérogation mineure n° 1159-00-5075
Aménagement d'un stationnement incitatif AMT**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée au Service de l'Urbanisme afin de permettre l'aménagement d'un stationnement incitatif de l'AMT de 125 places, rue Jules-Phaneuf ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.11-11-56 adoptée le 12 octobre 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande, sous réserve ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 21 décembre 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° DM 1159-00-5075 visant à permettre l'aménagement de cases de stationnement à 1 m. d'une ligne de rue au lieu de 3 m. comme le prévoit le paragraphe 7 du premier alinéa de

l'article 200 du règlement de zonage, le tout tel qu'illustré aux plans UR-2011-3037A4 et UR-2011-3037A7.

Le terrain porte les numéros de lots 77-5-P et 77-P du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone P-402.

Adoptée.

CONTRATS & APPELS D'OFFRES

2012-015 Reliure de documents 2012 Service de la bibliothèque Adjudication du contrat : Reliure O'Fodo

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la reliure de documents pour le Service de la bibliothèque en 2012;

Considérant la réception de trois soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 22 décembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Reliure O'Fodo* de Shefford, datée du 19 décembre 2011, pour effectuer la reliure de documents au service de la bibliothèque en 2012. Cette dépense s'effectuera sur la base des prix unitaires figurant au formulaire de soumission pour un montant n'excédant pas 54 483,25 \$, plus taxes, jusqu'à concurrence des sommes budgétées pour 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2244

Adoptée.

2012-016 Analyse de l'eau potable – Reconduction du contrat pour 2012 Laboratoires d'analyses S.M. inc.

Considérant l'adoption de la résolution 2011-123, suite à un appel d'offres sur invitation, pour l'analyse de l'eau potable, avec option de reconduction pour deux années subséquentes ;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat de prélèvement et d'analyse de l'eau potable pour l'année 2012 avec la firme *Laboratoires d'analyses S.M. Inc.* de Varennes, pour un montant de 11 646 \$, plus taxes, selon les termes et conditions de sa soumission du 15 mars 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2241

Adoptée.

**2012-017 Remplacement des soufflantes à l'usine d'épuration des eaux
Adjudication du contrat : Verdi Construction Ltée**

Considérant un appel d'offres public pour le remplacement des soufflantes à l'usine d'épuration des eaux ;

Considérant la réception de cinq soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation conjointe de la firme BPR, consultant au dossier, et du directeur du Service du génie en date du 22 décembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier le contrat de remplacement des soufflantes à l'usine d'épuration des eaux à la compagnie *Verdi Construction Ltée* de Montréal, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 21 décembre 2011, pour un montant de 406 875 \$, (incluant une provision pour imprévus de 40 000 \$) plus taxes applicables, sous réserve de l'adoption du règlement d'emprunt numéro 778 par la Ville et de son approbation par le MAMROT.

Adoptée.

**2012-018 Acquisition de mobilier – Service récréatifs et communautaires
Autorisation de dépense au Fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires date du 12 décembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie API de Varennes, la fourniture de mobilier divers pour les Services récréatifs et communautaires, pour un montant total de 4 512 \$, plus taxes (incluant les frais de livraison de 250 \$);

De confier à la compagnie *Librairie du Richelieu* de St-Jean-sur-Richelieu, fourniture de quatre (4) fauteuils à roulettes, pour un montant de 936 \$, plus taxes.

Le remboursement de ces sommes est affecté au Fonds de roulement sur une période de cinq ans à compter de 2013.

Certificat de la trésorière numéro 2242

Adoptée.

**2012-019 Entretien et soutien – Logiciels informatique
Adjudication du contrat 2012 : PG Solutions inc.**

Considérant l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *PG Solutions inc.* de Montréal le contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques pour l'année 2012, pour un montant de 25 900 \$, plus taxes.

Certificat de la trésorière numéro 2251

Adoptée.

**2012-020 Appel d'offres Services professionnels
Planification, organisation, coordination et animation – camps de jour,
camps spécialisés, sorties en folie et service de garde
Approbation des critères de qualité**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A pour un appel d'offres afin de retenir des services professionnels pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des programmes de camps de jour, camps spécialisés, les sorties en folie et le service de garde pour l'année 2012.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2012-021 Mandat de maire suppléant – Janvier et février 2012
Modification à la résolution 2011-333**

Considérant que madame Lyne Beaulieu a confirmé son absence du 5 au 25 février 2012 alors qu'elle devait agir à titre de maire suppléant ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier la résolution 2011-333, adoptée le 3 octobre 2011 afin que les mandats de maires suppléants soient attribués comme suit :

- Madame la conseillère Lyne Beaulieu agira comme maire suppléant du 11 au 31 janvier 2012 inclusivement,
- Monsieur le conseiller Joël Beauchemin agira comme maire suppléant du 5 au 25 février 2012.

Adoptée.

**2012-022 Entente entre l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) et la Ville de Varennes
Autorisation de signature**

Il est proposé monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser madame Josée Lamoureux, directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, une entente de service relative à une « démarche d'accompagnement de l'AQME en efficacité énergétique et réduction des gaz à effet de serre »; telle entente est jointe à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2012-023 Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varennes (CIT)
Régie intermunicipale de la Gare de Sorel
Budget 2012**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal adopte le budget du Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varennes (C.I.T.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, montrant des revenus et des dépenses de 10 708 450 \$ et le budget de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel pour la même période, montrant des revenus et des dépenses de 1 204 383 \$.

Il est de plus résolu que le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Varennes pour 2012 au C.I.T. au montant de 1 429 339 \$, en deux versements égaux, soit les 1^{er} février et 1^{er} juin 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2246

Adoptée.

**2012-024 Autorisation de signature – Entente promoteur
Les Constructions Milac inc.**

Il est proposé monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, une entente promoteur avec Les Constructions Milac inc., relativement au projet domiciliaire « Quartier Picardie » ; telle entente est annexée aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2012-025 Communauté métropolitaine de Montréal
Quote-part provisoire 2012**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la trésorière à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 408 950 26 \$ pour la quote-part provisoire 2012 de la Ville de Varennes, à raison de 50 % le 15 mars 2012 et la balance le 15 juillet 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2247

Adoptée.

2012-026 Transferts budgétaires 2011

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 76 674 \$ pour 2011, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 5 janvier 2012 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

**2012-027 Autorisation de signature
Addenda numéro 2 à l'Entente avec la Commission scolaire des Patriotes
Relocalisation des services de bibliothèque**

Considérant la relocalisation prochaine d'une partie des services de bibliothèque municipaux pendant la construction de la nouvelle bibliothèque à l'école secondaire Le Carrefour ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer l'addenda numéro 2 à l'Entente relative à la contribution financière de la Ville de Varennes pour l'établissement et la construction d'une école secondaire et pour l'aménagement, le maintien, l'utilisation et l'amélioration en commun d'équipements et de locaux à des fins communautaires avec la Commission scolaire des Patriotes, afin d'assurer une partie des services de bibliothèque à la population varennoise, pendant la construction de la nouvelle bibliothèque.

Adoptée.

**2012-028 Autorisation de signature
Ententes de partenariat avec les Villes de Sainte-Julie et de
Boucherville
Relocalisation des services de bibliothèque**

Considérant la relocalisation prochaine des services de bibliothèque municipaux pendant la construction de la nouvelle bibliothèque ;

Considérant que certains services à la population pourront être assurés par les bibliothèques des Villes de Sainte-Julie et de Boucherville ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser madame Josée Lamoureux, *directrice générale adjointe*, à signer toute entente à venir avec les Villes de Sainte-Julie et de Boucherville, afin d'assurer une partie des services de bibliothèque à la population varennoise pendant la construction de la nouvelle bibliothèque.

Adoptée.

**2012-029 Demande de subvention MTQ - Amélioration du réseau routier
Exercice financier 2011-2012
Modification à la résolution 2011-063**

Considérant que le ministre des Transports du Québec accorde des subventions dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2011-2012 ;

Considérant que la Ville de Varennes a soumis, par la résolution 2011-063, le Projet de réaménagement de l'intersection du boulevard de la Marine et de la rue de l'Amadou qui ne s'est pas réalisé ;

Considérant la confirmation du ministre délégué aux Transports et du député de Verchères d'une subvention de 14 000 \$ dans le cadre dudit Programme, pour l'exercice financier 2011-2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes modifie la résolution 2011-063 afin de substituer le *Projet de réaménagement de l'intersection du boulevard de la Marine et de la rue de l'Amadou* par le *Projet de réfection de la rue Quévillon* qui a été réalisé en 2011, pour un montant de 544 537,89 \$ plus taxes applicables. Ces derniers travaux ne font pas l'objet d'une autre subvention et entrent dans le cadre des dépenses admissibles ;

Que copie de la présente résolution soit transmise au bureau du député de la circonscription de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron ainsi qu'au ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

**2012-030 Contrat de maintenance des logiciels de la bibliothèque
Adjudication : MONDO IN**

Considérant l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme MONDO IN le contrat de maintenance des logiciels de la bibliothèque (# du contrat : VARE2012), pour une durée de 36 mois débutant le 1^{er} janvier 2012, pour un montant total de 49 177,95 \$, plus taxes.

Certificat de la trésorière numéro 2250 (portion 2012)

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Subvention pour l'amélioration du réseau routier local
- Utilisation de la quote-part versée à la CMM
- Bravo pour des décorations de Noël.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 20 h 34.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques et
greffier*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA